

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

---

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu tenue conformément à la loi le :

MERCREDI 13 FÉVRIER 2019 à 18 HEURES

à la salle des loisirs de la Ville de Belœil située au 240, rue Hertel, Belœil, province de Québec.

---

Étaient présents :

M. Yves Lessard, maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand ;  
Mme Diane Lavoie, mairesse de la Ville de Belœil ;  
M. Normand Teasdale, maire de la Municipalité de Saint-Mathieu-de-Beloeil ;  
M. Denis Parent, maire de la Ville d'Otterburn Park ;  
M. Jean-Guy Lévesque, délégué substitut de McMasterville ;  
M. Jean-Pierre Brault, conseiller municipal de la ville de Mont-Saint-Hilaire.

Étaient absents :

M. Martin Dulac, maire de la Municipalité de McMasterville ;  
M. Yves Corriveau, maire de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ;

Étaient également présents :

M. Gilles La Madeleine, directeur de la Régie ;  
Mme Carole Lussier, secrétaire du conseil d'administration ;

---

### PROCÈS-VERBAL

#### 1. Ouverture de la réunion

M. Yves Lessard déclare la réunion ouverte ; il est 18 h.

#### 2. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par monsieur Yves Lessard. Tous les membres sont présents lors de l'ouverture de l'assemblée.

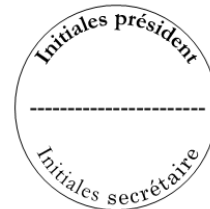
**CA-2019-02-016**

#### 3. Adoption de l'ordre du jour

---

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Guy Lévesque ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec les ajouts proposés au varia.



#### CA-2019-02-017

#### 4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 janvier 2019

---

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil d'administration a reçu une copie du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 17 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE le procès-verbal est conforme aux discussions du 17 janvier 2019 ;

ATTENDU l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et l'article 201 du *Code municipal du Québec*.

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du jeudi 17 janvier 2019.

#### CA-2019-02-018

#### 5. Déboursés par chèques pour la période du 12 janvier au 7 février 2019 — Approbation

---

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, la trésorière doit préparer et déposer périodiquement au conseil d'administration un rapport constatant toutes les dépenses effectuées par les employés de la Régie ;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des déboursés par chèques pour la période du 12 janvier au 7 février 2019 sous forme de liste(s) dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder auxdits déboursés par chèques ;

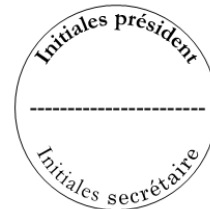
IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent ;  
APPUYÉ par M. Jean-Pierre Brault ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

1) D'autoriser et ratifier, le cas échéant, le paiement des déboursés par chèques énumérés dans le rapport ci-joint pour la période du 12 janvier au 7 février 2019, le tout se détaillant comme suit :

- Liste des chèques annulés (numéros 1 à 4) ;
- Liste des chèques émis entre le 12 janvier et le 7 février 2019 (chèques numéro 5 à 29) totalisant 46 507,58 \$.

2) D'autoriser le trésorier à procéder au paiement desdits déboursés par chèques.



## CA-2019-02-019

### 6. Dépenses incompressibles pour la période du 12 janvier au 7 février 2019 — Approbation

---

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 8 c) du Règlement 2018-004 déléguant à certains employés le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu que le conseil délègue au trésorier de la Régie l'autorisation de payer les dépenses incompressibles ;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles sont énumérées à l'article 8 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu et aux termes de la résolution numéro CA-2018-12-93 ;

ATTENDU QUE le trésorier a préparé un rapport des dépenses incompressibles déjà acquittées pour la période du 12 janvier au 7 février 2019 sous forme de liste(s) dont copie est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU QUE le trésorier certifie qu'il y a des crédits suffisants pour procéder au paiement desdites dépenses incompressibles ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Jean-Guy Lévesque ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser et ratifier le paiement des dépenses incompressibles énumérées dans le rapport ci-joint pour la période du 12 janvier au 7 février 2019, le tout se détaillant comme suit :

#### Liste des dépenses incompressibles

Liste des prélèvements préautorisés — fournisseurs	0,00 \$
Liste des paiements directs — fournisseurs	1 445,23 \$
Liste des transferts électroniques — paie et autres	<u>230 860,48 \$</u>
<b>TOTAL</b>	<b><u>232 305,71 \$</u></b>

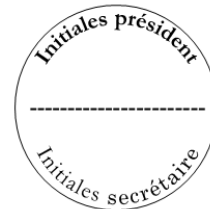
## CA-2019-02-020

### 7. Virements budgétaires — Autorisation

---

ATTENDU QU'il est prévu à l'article 14 du Règlement 2018-005 en matière de contrôle et de suivi budgétaires de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu qu'il est possible pour le trésorier d'effectuer des virements de crédits budgétaires ;

ATTENDU que le transfert des disponibilités budgétaires doit être autorisé par le directeur de la Régie ;



ATTENDU que le trésorier doit inscrire et cumuler tous les virements budgétaires effectués dans un rapport, qui doit être déposé à la première assemblée du conseil d'administration suivant le rapport du trésorier ;

ATTENDU que le trésorier a déposé un rapport, sous forme de tableau, cumulant les virements budgétaires proposés et dont copie dudit rapport est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

ATTENDU que le directeur de la Régie a autorisé les transferts des disponibilités budgétaires mentionnés audit rapport ;

IL EST PROPOSÉ par M. Denis Parent;  
APPUYÉ par Mme Diane Lavoie ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le trésorier à procéder auxdits virements budgétaires mentionnés au rapport annexé à la présente et d'en faire le suivi.

#### **CA-2019-02-021**

##### **8. Reddition de compte budget transitoire — Suivi final**

---

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Jean-Guy Lévesque ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'approuver les dépenses finales du budget transitoire effectuées pour le compte du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

#### **CA-2019-02-022**

##### **9. Adoption du Règlement 2018-009 décrétant une dépense de 1 166 117,00 \$ et un emprunt de 1 166 117,00 \$ pour l'acquisition d'équipement**

---

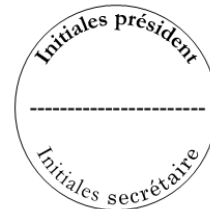
ATTENDU QU'UN avis de motion a été demandé lors de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du 17 janvier 2019 ;

ATTENDU QU'UN projet du règlement 2018-009 a été déposé lors de cette même assemblée ;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance des détails du règlement ;

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le règlement 2018-009 décrétant une dépense de 1 166 117,00 \$ et un emprunt de 1 166 117,00 \$ pour l'acquisition d'équipement



**CA-2019-02-023**

**10. Entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Ville de Saint-Hyacinthe**

---

ATTENDU l'existence entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ville de Mont-Saint-Hilaire d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

ATTENDU l'existence entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Ville de Beloeil d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie ;

ATTENDU la création de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

ATTENDU que la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite convenir d'une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie avec la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu ;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Brault ;  
APPUYÉ par Mme Diane Lavoie ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser le président de la Régie, ou son substitut, et le directeur de la Régie, ou son substitut, à signer l'entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection contre l'incendie entre la Ville de Saint-Hyacinthe et la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu.

**CA-2019-02-024**

**11. Embauche temporaire de madame Sarah Giguère à titre d'adjointe du directeur au profil juridique**

---

ATTENDU QUE madame Audrey Cliche est présentement en congé de maternité et congé parental ;

ATTENDU QUE maître Sarah Giguère possède les exigences requises et le profil recherché, notamment au niveau de sa formation universitaire en droit notarial ;

ATTENDU QUE maître Sarah Giguère est également membre de la Chambre des notaires ;

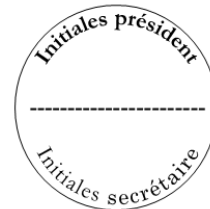
ATTENDU QUE la Régie offrira un salaire de 30 \$ de l'heure en raison de vingt-huit (28) heures par semaine, du lundi au jeudi ;

ATTENDU QUE l'entrée en fonction de maître Giguère est prévue le 18 février 2019 ;

ATTENDU QUE la fin du contrat est prévue vers le 8 novembre 2019.

IL EST PROPOSÉ par Mme Diane Lavoie ;  
APPUYÉ par M. Jean-Guy Lévesque ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'autoriser l'embauche temporaire de madame Sarah Giguère à titre d'adjointe du directeur au profil juridique.



**CA-2019-02-025**

## **12. Nomination d'un pompier à temps plein — Monsieur Patrick Tremblay**

---

ATTENDU QU'un poste de pompier à temps plein demeurait vacant en date du 13 décembre 2018 à la suite du désistement de monsieur François Boivin ;

ATTENDU QUE le conseil d'administration avait donné son aval à la direction pour procéder à la nomination ;

ATTENDU QUE monsieur Patrick Tremblay répond aux critères d'éligibilité du poste et qu'il l'a accepté ;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Brault ;  
APPUYÉ par M. Denis Parent;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de procéder à la nomination du pompier Patrick Tremblay (no employé 1067) à titre de pompier à temps plein régulier.

### **POINTS D'INFORMATION**

---

- 13. Répartition des interventions par ville\_Janvier 2019
- 14. Liste des interventions\_Janvier 2019
- 15. Décret de population 2019

### **Varia**

---

- 16. Mme Diane Lavoie tient à féliciter la Régie de leur initiative à organiser des patrouilles et prévoir des centres d'hébergement à la suite de l'annonce d'une tempête de neige le 12 février dernier.

### **Période de questions du public**

---

- 17. Aucun membre du public n'est présent à l'assemblée

**CA-2019-02-025**

## **18. Clôture de l'assemblée**

---

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Pierre Brault ;  
APPUYÉ par M. Jean-Guy Lévesque ;

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de lever la séance.

Il est 19 h.

---

Yves Lessard  
Président du conseil d'administration

---

Carole Lussier  
Secrétaire du conseil d'administration